



## 1. Le cadre de la résidence

*De la ville à l'hôpital et de l'hôpital à la ville.*

### a. Préambule

Le siège social de l'Établissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise se situe à la fois sur les communes de Marquette et de Saint-André, dans un site alliant patrimoine et architecture contemporaine, sur un parc de 11 hectares.

L'EPSM s'associe aux deux communes de Marquette et de Saint-André, pour proposer un volet «Santé mentale et design » dans Lille Métropole, World Design Capital 2020, en faveur d'une société inclusive et créative.

L'enjeu commun aux trois partenaires est de travailler sur une meilleure articulation de leurs constructions et urbanismes respectifs. A ce titre l'EPSM est à la fois un centre, un passage, et un emblème de valeurs partagées qui font écho à celles du design : une communauté qui réfléchit, par différents aménagements urbains novateurs, à améliorer le cadre de vie des citoyens, usagers de l'hôpital ou non. L'EPSM est au cœur d'un écosystème dynamique d'acteurs constitués d'élus, de professionnels, d'artistes, de lieux culturels, de collectivités, d'habitants, d'usagers qui ont vocation à être rassemblés grâce à ce projet.

Le projet déposé comme "Proof of concept" consiste à imaginer cette meilleure articulation au travers d'un parcours désigné par une dimension inclusive en :

- favorisant les déplacements doux,
- mettant en valeur les espaces verts et les œuvres d'art dans l'espace public
- utilisant les outils digitaux pour les communiquer à toute catégorie de publics : jeunes, seniors, publics handicapés

Ce parcours inclura des projets urbains et architecturaux de grande envergure comme la réhabilitation des sites dits "des moulins de Paris" sur Marquette ou "Ulysse Trélat" sur Saint André ou encore l'arrivée d'une clinique dédiée aux adolescents à l'EPSM; il tiendra compte également d'intérêts touristiques liés à une revalorisation des berges de la Deûle. Une cartographie du parcours est en cours de réalisation par un groupe-projet associant les trois partenaires.

Dans le cadre de Lille Capitale Mondiale du design 2020, L'EPSM (site Saint- André), les villes de Saint André lez lille et Marquette les lille, ont communément soumis une Proof of concept ( POC ) avec la volonté d'articuler leurs constructions futures *en faveur d'une société inclusive et créative.*

## **b. les objectifs de la résidence**

Cet appel à candidatures a pour fonction de :

- créer un terrain de connivence et de compréhension entre les publics, les porteurs de projet, et l'(es) intervenant(s) afin de préparer une fondation solide nécessaire au développement du projet.
- sensibiliser les usagers aux outils du design
- fédérer autour de sa présence et son travail une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.
- introduire le(s) designer(s) aux enjeux des territoires
- **créer une cartographie et un élément de design collaboratif invitant à (ré)inventer un parcours artistique dans les villes, incluant le site de l'EPSM.**

Le projet imaginé par le trio vise à impliquer les habitants dans relecture de la cartographie actuelle du site de l'EPSM et de ses quartiers limitrophes : s'interroger sur l'histoire des lieux, collecter les anecdotes, cartographier des axes de circulation, de possibles circuits artistiques invitant à décroquer l'EPSM sur son territoire, et à témoigner de son articulation avec les deux communes, afin que les citoyens puissent mieux se les approprier. Cette cartographie sera l'occasion de s'accorder collectivement autour d'un langage commun, et d'ancrer le site dans la vie quotidienne des habitants.

Ce projet sera piloté par un designer(s), dont le rôle sera de garantir la cohérence éthique, sociale et technique du projet tout au long de son déploiement.

## **c. Principe de la résidence-mission**

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines** et s'organise de la façon suivante :

1/ juin : **Une première phase composée d'un temps d'animation et de sensibilisation** animé par l'artiste auprès des acteurs éducatifs, culturels et sociaux du bassin afin que ceux-ci prennent connaissance de son univers. Pour ce temps d'animation, il s'intégrera dans une **semaine d'immersion**. Cette semaine d'immersion permettra au designer d'appréhender les relais, les partenaires qui participeront à l'élaboration de l'objet ou de l'élément design.

2/ septembre : **Une seconde phase, d'une durée de 6 semaines consécutives** au cours desquelles le ou les designers rencontreront les équipes de l'EPSM, d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à appréhender la recherche et la production menée par le designer-résident(e). Les équipes rencontrées sont invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter au designer accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien.

3/ Septembre – Octobre : **Une troisième phase de 5 semaines**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident(e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre

en œuvre une forme d'action artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

**Un temps de restitution sera organisé à l'issue de cette phase.**

#### **d. Conditions financières de la résidence-mission**

Pour la résidence, le designer retenu sera indemnisé pour la réalisation de sa mission selon les conditions suivantes :

Une **rétribution** sur la base de trois mois dont **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 14 700 euros** (pour les quatre mois, le montant est le même pour un ou deux designers répondant dans le cadre d'une même structure ou collectif).

**Ce montant prend en compte la rémunération brute du designer (toutes charges, taxes et cotisations comprise) pour la mission**, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :

- ☒ La diffusion de travaux et le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires (exposition, dossiers pédagogiques).
- ☒ Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc., susceptibles de déboucher sur
  - o des propositions d'actions de médiation démultipliées
  - o des créations conjointes
  - o l'accompagnement de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes menant à la création de l'élément ou de l'objet design collaboratif.

> Des **frais de déplacement** sur la base d'un **forfait de 300 euros** maximum. Ces frais de déplacement comprennent les trajets aller-retour du domicile du designer au territoire ainsi que les déplacements du résident mené sur le territoire d'action.

> Sur la question de l'hébergement : aucune prise en charge n'est prévue.

#### **• Contractualisation**

Un contrat de résidence quadripartite spécifiant les engagements respectifs des collectivités, de l'EPSM et du designer résident est signé avant le début de la résidence mission.

## 2. Les trois partenaires et l'accompagnement de la résidence

L'Établissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise prend en charge les personnes souffrant de troubles psychiques au sein de la population des 540 000 habitants de Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq et environs. Il bénéficie pour cela d'un budget de 90 millions d'euros et de 1500 salariés, avec un dispositif d'offre sanitaires répartis sur 60 structures dans toute la métropole. Plusieurs résidences artistiques et design ont été mises en œuvre ces dernières années sur le siège administratif et historique de l'EPSM, dont la présente candidature design pourra tenir compte. [www.epsm-al.fr](http://www.epsm-al.fr)

La Ville de Saint André est située à deux pas de Lille, tout en étant très proche de la campagne, des Flandres, de la Belgique. Saint-André est également une ville où il fait bon vivre : 3 fleurs ont été décernées par le Comité National des villes et villages fleuris à Saint-André. La ville compte 12 471 habitants.

La Ville de Marquette Marquette-lez-Lille est située à 5 km de Lille, à la confluence de la Deûle et de la Marque; elle ville s'étend sur 486 hectares articulés autour de 3 ponts : le pont de l'Abbaye, le pont de l'Épinette et le pont Mabile. Au dernier recensement, Marquette comptait 10 490 habitants (Insee – 2015).

Ces deux Villes font partie des 90 communes de la Métropole Européenne de Lille et du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

### **L'accompagnement de la résidence :**

Le designer résident travaillera en lien direct avec les responsables culture des deux communes et la responsable communication et culture de l'EPSM.

Suite à l'annonce des résultats de l'appel à candidatures, le lauréat sera invité à une réunion de préparation avec les trois partenaires pour préparer la semaine d'immersion et la réunion de présentation aux acteurs locaux. L'artiste résident sera accompagné par ce trio au travers d'un **plan d'action** établi suite à la phase 1 et remis à jour tout au long de la résidence au fil de l'évolution du travail, des rencontres et imprévus. Des temps de réunions, point d'étape auront lieu toutes les deux semaines avec le trio lors des temps de présence.

### 3. Faire acte de candidature

- **La constitution du dossier de candidature :**

Pour faire acte de candidature, il suffit d'adresser par envoi électronique sous format PDF, un dossier comprenant les éléments exhaustifs suivants :

1) un curriculum vitae d'une page maxi

2) une note d'intention

Le candidat y témoignera de son aptitude à travailler avec les habitants des territoires concernés. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques. Dans cette lettre d'intention, l'artiste précisera les périodes de résidence auxquelles il est disponible en lien avec les dates énoncées dans ce présent appel à candidature.

3) un dossier artistique de 10 pages maximum présentant les productions significatives représentatives du candidat.

Le jury composé de techniciens, élus, membres de la communauté médico-soignantes, éducatifs, WD2020... aura lieu la semaine JEUDI 7 MAI 2020

- **Contact pour l'envoi du dossier :**

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante **pour le 24 avril dernier délai** :

Maud Piontek, responsable de la communication et de la culture de l'EPSM de l'agglomération lilloise – BP4, 59871 Saint-André-lez-Lille

Mail : [maud.piontek@epsm-al.fr](mailto:maud.piontek@epsm-al.fr)

NOTA BENE : l'envoi ne devra pas excéder 10 MO

- **Contact pour toute information complémentaire sur le présent appel à candidatures :**

Gaëlle Vaillant, responsable culture- Mairie de Marquette-lez-Lille

➤ [g.vaillant@marquettelezlille.fr](mailto:g.vaillant@marquettelezlille.fr)

Stéphane Bruneau, responsable du Pôle Culture et Evénements – Mairie de Saint-André

➤ [s.bruneau@ville-saint-andre.fr](mailto:s.bruneau@ville-saint-andre.fr)